Nations Unies A/54/623

Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions révisées : effet de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La pratique établie veut que les coûts sur lesquels repose le projet de budget-programme soient réévalués avant que ce dernier soit adopté par l'Assemblée générale, étant entendu qu'une première réévaluation a déjà été prise en compte dans les prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/54/6/Rev.1).

On trouvera dans le présent rapport les données les plus récentes sur les chiffres effectifs de l'inflation, les résultats des enquêtes relatives aux traitements et l'évolution des indices d'ajustement en 1999, ainsi que sur les effets des variations des taux de change opérationnels en 1999 sur le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Recalculés en fonction des taux révisés, les montants totaux des dépenses et des recettes prévues s'élèvent respectivement à 2 584,6 millions de dollars et 365,7 millions de dollars.

99-35627 (F) 221199 221199
9935627

1. Pour procéder à partir d'éléments comparables à l'analyse des augmentations ou diminutions, d'un exercice à l'autre, des montants du budget d'un programme, le projet de budget-programme est établi sur la base des mêmes coûts et des mêmes taux de change que le budget-programme en cours. Les augmentations prévues du fait de l'inflation et les ajustements dictés par l'évolution des taux de change figurent néanmoins dans le projet de budget-programme : elles y sont présentées séparément, dans la colonne «Réévaluation des coûts». Après que le budget-programme a été établi, les montants en question sont révisés trois fois au cours du cycle biennal :

a) La première réévaluation (celle qui fait l'objet du présent rapport) est faite dans les prévisions révisées que le Secrétaire général présente à l'Assemblée pour actualiser le montant des ressources demandées avant qu'elle n'approuve les ouvertures de crédit initiales;

b) La deuxième réévaluation est faite (à la fin de la première année de l'exercice biennal) dans les prévisions révisées que le Secrétaire général présente dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, au moment de l'adoption des crédits révisés;

c) La troisième réévaluation est faite (à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal) dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme, lors de l'approbation du montant final des ouvertures de crédit.

2. Comme il était annoncé dans l'introduction du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, vol. I, par. 8), le projet de budget-programme est réévalué dans le présent document pour tenir compte de l'évolution des taux de change appliqués pour les opérations de l'Organisation, de l'évolution des taux d'inflation effectivement enregistrés, des résultats des enquêtes éventuelles sur les conditions d'emploi et de l'évolution des indices d'ajustement. La présente réévaluation est fondée sur les données disponibles en novembre 1999.

3. Le tableau ci-dessous récapitule le résultat de la réévaluation des coûts en fonction des paramètres visés par les paragraphes qui suivent. Il pourra être à nouveau révisé, le cas échéant, selon les décisions que la Cinquième Commission aura prises au sujet des états d'incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qui lui auront été présentés.

Projet initial de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (1)	*Ajustements recommandés par le CCQAB[a] (2)*	*Projet de budget-programme, compte tenu des ajustements (3)*	*Taux de change (4)*	*Inflation (5)*	*Total des modifications (6) = (2) + (4) + (5)*	*Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2000-2001 (7)*
			(En milliers de dollars des États-Unis)			
2 655 362,4	(5 785,2)	2 649 577,2	(69 563,8)	4 615,0	(70 734,0)	2 584 628,4

[a] Voir par. 10 et 11 ci-après.

4. On trouvera dans les annexes au présent rapport les paramètres de réévaluation révisés qu'il est proposé d'appliquer pour la première réévaluation du cycle biennal; ceux-ci sont comparés aux valeurs hypothétiques retenues pour la réévaluation préliminaire effectuée dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Ces annexes sont les suivantes :

Annexe I.	Taux de change et taux d'inflation pris en compte dans le projet de budget-programme et dans le présent rapport, pour les principaux lieux d'affectation
Annexe II.	Coefficients d'ajustement, pour les principaux lieux d'affectation
Annexe III.	Ajustements au coût de la vie, pour les principaux lieux d'affectation
Annexe IV.	Effet de la réévaluation des coûts, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation

5. La réévaluation des coûts se fait généralement sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de la réévaluation (taux de change les plus récents). Pour la présente réévaluation, on a procédé de la même manière, en retenant les taux de change les plus récents, c'est-à-dire ceux de novembre 1999, ce qui va dans le sens de l'avis exprimé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.6, par. 5), selon lequel l'Administration devrait utiliser pour la réévaluation des coûts les taux opérationnels qui conduisent aux prévisions les plus basses.

6. Pour ce qui est de l'inflation, il est tenu compte, selon qu'il convient, d'une série de facteurs, notamment l'analyse des variations de l'indice des prix à la consommation des biens et services dans les divers lieux d'affectation et les augmentations de traitement pour la catégorie des services généraux qui devraient intervenir du fait de l'évolution des indices des prix à la consommation et du résultat des enquêtes sur les conditions d'emploi.

7. Pour ce qui est des traitements des administrateurs, les traitements de base ne sont pas touchés par l'évolution des taux de change puisqu'ils sont exprimés en dollars, mais la partie de la rémunération qui correspond à l'indemnité de poste suit l'évolution du coût de la vie et des taux de change. Les traitements de base sont toutefois actualisés, lors de chaque réévaluation, pour tenir compte des tendances les plus récentes, après analyse des états de paie mensuels, par classe, pour chaque lieu d'affectation.

8. La présente réévaluation tient compte de plusieurs recommandations du Comité consultatif, comme il est expliqué dans les paragraphes 9 à 11 ci-dessous et comme on le voit dans les annexes au présent rapport. L'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée sur ces recommandations, mais on a supposé qu'il était préférable d'en tenir compte à ce stade, dans la mesure où leur incidence financière est calculable. Cela permettra aux États Membres d'avoir une vue plus complète du montant global des prévisions lorsqu'ils décideront du montant des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2000-2001. Il convient cependant de prendre note des précisions suivantes.

9. Au paragraphe 128 de son rapport (A/54/7), le Comité consultatif a indiqué qu'il ne voyait pas de raison de changer le montant total des ressources demandées par le Secrétaire général. Il a cependant estimé, au paragraphe 130, que des crédits supplémentaires pourraient être nécessaires pour plusieurs domaines d'activité et pour plusieurs chapitres du budget. Pour tenir compte de ces modifications dans les prévisions, il faut connaître la correspondance entre les domaines en question et les chapitres du projet de budget. Dans les cas où on savait exactement sur quel chapitre la recommandation du Comité consultatif avait une incidence, celle-ci a été prise en compte dans les présents calculs et elle fait l'objet d'explications ci-après.

10. Au paragraphe 28 de l'introduction du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001, il a été proposé d'appliquer des pourcentages uniformes de postes vacants à la catégorie des administrateurs (5 %) et à celle des agents des services généraux (2,5 %). Cependant, le Comité consultatif a proposé, au paragraphe 36 de son rapport, d'en revenir à un taux de 50 % pour les nouveaux postes, afin de prendre en compte les délais

de recrutement. Les ajustements correspondants ont été appliqués pour tenir compte de cette recommandation, pour un montant total de 48,9 millions de dollars (en chiffres bruts).

11. En outre, les ajustements ci-après, qui portent sur des chapitres précis et qui correspondent à un montant de 903 200 dollars, ont été pris en compte dans la réévaluation. Pour chacun, on rappelle dans quelle section et dans quel paragraphe du rapport du Comité consultatif se trouvait la recommandation.

	Recommandations du CCQAB figurant dans son rapport (A/54/7)	
Chapitre	*Paragraphe*	*Description*
Chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble	I.16	N'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste P-5 au Cabinet du Secrétaire général pour aider la Vice-Secrétaire générale à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le cadre du processus de réformes.
Chapitre 11A, Commerce et développement	IV.38	N'est pas favorable au transfert d'un poste P-2 du sous-programme 5 au sous-programme 1.
Chapitre 22, Droits de l'homme	VI.12	N'approuve pas la demande d'un poste supplémentaire P-4 au bureau de New York du Haut Commissariat.
Chapitre 25, Aide humanitaire	VI.28 et VI.31	Ne voit pas de raison de transférer un poste P-2 de New York au Service de liaison du Comité permanent interorganisations à Genève (sous-programme 2 au sous-programme 1); et Recommande que le montant de la subvention au PNUD prélevée sur le budget ordinaire soit fixé à 2 310 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, au lieu de 2 309 300 dollars (augmentation de 700 dollars).
Chapitre 26, Information	VII.8	Ne recommande pas le classement du poste P-5 à D-1 (à la rubrique direction exécutive et administration).
Chapitre 28, Contrôle interne	IX.5	Recommande que le poste P-5 ne soit pas reclassé à D-1, au titre de la direction exécutive et de l'administration; et recommande que le nouveau poste de responsable de la planification et du suivi soit classé à P-4 et non pas à P-5, comme indiqué dans le projet de budget-programme.
Chapitre 29, Activités administratives financées en commun	X.16	Ne recommande pas l'approbation du crédit demandé au titre de la part de l'ONU pour ce qui est du Comité de coordination des systèmes d'information.

12. On trouvera au tableau IV une liste détaillée, par chapitre et facteur déterminant, des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 découlant de la réévaluation des coûts afférents aux crédits demandés dans les chapitres des dépenses du projet de budget-programme, y compris les ajustements énumérés aux paragraphes 10 et 11, calculées sur la base des taux de change et d'inflation recommandés dans le présent rapport.

13. Il est également proposé d'appliquer les facteurs budgétaires susmentionnés aux chapitres des recettes. Les montants révisés des chapitres des recettes sont récapitulés comme suit :

Chapitre des recettes	*Projet initial de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001*	*Prévisions révisées*	*Augmentation/ (diminution)*
	(En milliers de dollars des États-Unis)		
Premier. Recettes provenant des contributions du personnel	326 945,2	323 119,6	(3 825,6)
2. Recettes générales	37 900,0	37 356,0	(544,0)
3. Services destinés au public	5 590,5	5 215,4	(375,1)
Total	**370 435,7**	**365 691,0**	**(4 744,7)**

Annexe I

Taux de change et taux d'inflation utilisés dans le projet de budget-programme et dans le présent rapport, pour les principaux lieux d'affectation

	Taux de change pour 2000–2001		*Taux d'inflation annuel moyen (pourcentage)*			
			Projet de budget-programme		*Présent rapport*	
Lieu d'affectation (monnaie)	*Projet de budget-programme*	*Présent rapport*[a]	*1999*[b]	*2000–2001*	*1999*[c]	*2000–2001*
New York (dollars É.-U.)	–	–	2,4	2,4	2,2	2,6
Genève (franc suisse)	1,46	1,53	0,9	0,9	0,7	1,1
Vienne (schilling)	12,45	13,10	1,5	1,5	0,6	1,2
La Haye (florin néerlandais)	2,01	2,10	2,3	2,3	2,3	2,4
Bangkok (baht)	41,17	38,91	7,0	7,0	0,8	0,8
Santiago (peso chilien)	451,55	535,00	4,8	4,8	2,9	2,9
Mexico (peso mexicain)	8,78	9,45	13,3	13,3	16,6	16,6
Addis-Abeba (birr)	7,06	8,12	2,4	2,4	2,2	2,6
Nairobi (shilling kényen)	60,45	75,00	9,0	9,0	5,8	5,8
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,24	6,20	5,8	5,8	3,1	3,1
UNMOGIP (roupie)	40,44	43,12	16,5	16,5	10,1	10,1
ONUST (nouveau shekel)	3,67	4,24	4,0	4,0	5,3	5,3
Gaza (nouveau shekel)	3,67	4,24	4,0	4,0	5,3	5,3
UNRWA (nouveau shekel)	3,67	4,24	4,0	4,0	5,3	5,3
Beyrouth (livre libanaise)	1 512,18	1 501,00	4,9	4,9	1,5	1,5
Centres d'information des Nations Unies[d]	–		2,4	2,4	2,2	2,6

[a] Taux de change pour novembre 1999.

[b] Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999.

[c] Taux moyen pour 1999, compte tenu des taux enregistrés de janvier à novembre et du taux prévu pour décembre (sur la base du taux enregistré en novembre).

[d] Effet combiné des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change.

Annexe II

Coefficients d'ajustement pour les principaux lieux d'affectation

	Projet de budget-programme			*Présent rapport*	
Lieu d'affectation	*1999*[a]	*2000*[b]	*2001*[b]	*2000*	*2001*
New York	146,9	146,8	149,5	148,6	151,7
Genève	154,0	150,3	150,3	144,2	144,2
Vienne	136,5	134,2	135,8	127,2	127,9
La Haye	127,6	124,6	125,7	120,0	120,6
Bangkok	116,9	110,0	113,6	111,3	111,3
Santiago	129,0	127,1	128,8	116,2	116,2
Mexico	108,3	119,2	127,5	117,2	127,0
Addis-Abeba	118,1	115,3	115,3	112,8	112,8
Nairobi	125,0	127,8	133,9	118,2	118,2
Port of Spain	120,1	119,5	123,8	116,9	119,4
UNMOGIP	127,6	132,9	145,5	126,4	133,8
ONUST	123,5	125,0	126,9	119,5	121,4
Gaza	123,5	125,0	126,9	119,5	121,4
UNRWA	123,5	125,0	126,9	119,5	121,4
Beyrouth	148,1	144,6	145,3	144,7	144,7
Centres d'information des Nations Unies	126,8	129,2	131,7	127,9	128,6

[a] Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999.

[b] Les coefficients d'ajustement pour 2000 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 2,48 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er mars 1999.

Annexe III

Ajustements au coût de la vie pour les principaux lieux d'affectation (agents des services généraux)

	Projet de budget-programme		*Présent rapport*	
Lieu d'affectation	*1999*[a]	*2000*	*1999*	*2000–2001*
New York	2,0	2,0	1,5	2,6
Genève	–	–	–	1,1
Vienne	–	–	–	1,2
La Haye	2,2	2,0	1,5	2,4
Bangkok	15,0	15,0	–	0,8
Santiago	5,7	5,0	4,3	2,9[b]
Mexico	12,1	10,0	10,5	16,6
Addis-Abeba	4,6	4,6	4,6	2,6[b]
Nairobi	8,0	8,0	18,8	5,8[b]
Port of Spain	3,1	3,2	6,0	3,1
UNMOGIP	4,5	4,5	16,7	10,1[b]
ONUST	6,3	6,3	6,9	5,3[b]
Gaza	6,3	6,3	6,9	5,3
UNRWA	6,3	6,3	6,9	5,3
Beyrouth	4,5	4,5	4,5	1,5[b]
Centres d'information des Nations Unies	4,5	4,5	4,5	2,6

[a] Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999.

[b] Projections.

Annexe IV

Effet de la réévaluation, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses		*Projet initial de budget-programme* (1)	*Ajustements recommandés par le CCQAB* (2)	*Projet de budget-programme, compte tenu des ajustements* (3)	*Réévaluation des coûts*		*Total des modifications* (6) = (2) + (4) + (5)	*Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2000–2001* (7) = (1) + (6)
					Taux de change (4)	*Inflation* (5)		
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	48 658,3	(537,7)	48 120,6	(364,6)	304,4	(597,9)	48 060,4
2.	Affaires d'Assemblée générale et services de conférence	441 244,9	–	441 244,9	(8 619,2)	2 247,8	(6 371,4)	434 873,5
3.	Affaires politiques	134 647,0	(38,3)	134 608,7	–	407,1	368,8	135 015,8
4.	Désarmement	14 216,2	(226,8)	13 989,4	(91,1)	55,4	(262,5)	13 953,7
5.	Opérations de maintien de la paix	88 598,2	–	88 598,2	(7 102,3)	961,8	(6 140,5)	82 457,7
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	4 162,0	–	4 162,0	(194,5)	(111,9)	(306,4)	3 855,6
7.	Cour internationale de Justice	22 263,1	(315,6)	21 947,5	(517,4)	114,6	(718,4)	21 544,7
8.	Affaires juridiques	35 299,7	(194,8)	35 104,9	(170,9)	166,9	(198,8)	35 100,9
9.	Affaires économiques et sociales	113 822,6	–	113 822,6	–	935,0	935,0	114 757,6
10.	Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	6 337,2	(263,7)	6 073,5	(124,0)	129,4	(258,3)	6 078,9
11.	Commerce et développement	115 473,3	–	115 473,3	(5 080,0)	(42,8)	(5 122,8)	110 350,5
	A. Commerce et développement	95 302,4	–	95 302,4	(4 173,4)	(27,2)	(4 200,6)	91 101,8
	B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	20 170,9	–	20 170,9	(906,6)	(15,6)	(922,2)	19 248,7
12.	Environnement	9 463,4	–	9 463,4	(1 031,6)	568,5	(463,1)	9 000,3
13.	Établissements humains	14 633,3	–	14 633,3	(2 070,3)	1 544,2	(526,1)	14 107,2
14.	Prévention du crime et justice pénale	6 175,6	(105,3)	6 070,3	(277,2)	(156,2)	(538,7)	5 636,9
15.	Contrôle international des drogues	17 558,9	(295,6)	17 263,3	(762,9)	(408,0)	(1 466,5)	16 092,4
16.	Développement économique et social en Afrique	83 519,3	(558,6)	82 960,7	(9 041,1)	5 764,5	(3 835,2)	79 684,1
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	64 472,6	–	64 472,6	3 199,8	(9 984,3)	(6 784,5)	57 688,1
18.	Développement économique de l'Europe	44 290,6	(117,0)	44 173,6	(1 965,8)	182,8	(1 900,0)	42 390,6
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	90 757,7	–	90 757,7	(10,986,6)	224,3	(10 762,3)	79 995,4
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	53 011,4	–	53 011,4	368,2	(2 297,5)	(1 929,3)	51 082,1
21.	Programme ordinaire de coopération technique	45 138,9	–	45 138,9	(1 722,5)	(864,4)	(2 586,9)	42 552,0
22.	Droits de l'homme	43 429,9	(921,1)	42 508,8	(1 504,4)	134,6	(2 290,9)	41 139,0
23.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	45 650,2	–	45 650,2	(2 061,1)	395,1	(1 666,0)	43 984,2
24.	Réfugiés de Palestine	23 350,4	–	23 350,4	(2 860,1)	687,4	(2 172,7)	21 177,7
25.	Aide humanitaire	20 029,0	(446,4)	19 582,6	(220,7)	96,8	(570,3)	19 458,7
26.	Information	145 734,0	(23,4)	145 710,6	(366,4)	(97,5)	(487,3)	145 246,7
27.	Gestion et services centraux d'appui	460 086,6	–	460 086,6	(8 478,0)	2 412,3	(6 065,7)	454 020,9

Chapitre des dépenses	*Projet initial de budget-programme* (1)	*Ajustements recommandés par le CCQAB* (2)	*Projet de budget-programme, compte tenu des ajustements* (3)	*Réévaluation des coûts*		*Total des modifications* (6) = (2) + (4) + (5)	*Montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2000–2001* (7) = (1) + (6)
				Taux de change (4)	*Inflation* (5)		
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 619,9	–	11 619,9	–	113,3	113,3	11 733,2
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	22 761,9	–	22 761,9	–	172,2	172,2	22 934,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	48 840,4	–	48 840,4	–	254,5	254,5	49 094,9
D. Bureau des services centraux d'appui	231 323,0	–	231 323,0	–	380,5	380,5	231 703,5
E. Administration (Genève)	99 671,4	–	99 671,4	(4 510,8)	825,4	(3 685,4)	95 986,0
F. Administration (Vienne)	29 875,7	–	29 875,7	(1 454,7)	(238,4)	(1 693,1)	28 182,6
G. Administration (Nairobi)	15 994,3	–	15 994,3	(2 512,5)	904,8	(1 607,7)	14 386,6
28. Contrôle interne	20 079,9	(458,9)	19 621,0	(299,6)	367,9	(390,6)	19 689,3
29. Activités administratives financées en commun	8 451,8	(466,5)	7 985,3	(202,2)	(110,9)	(779,6)	7 672,2
30. Dépenses spéciales	53 888,4	–	53 888,4	(404,8)	(42,6)	(447,4)	53 441,0
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 653,7	–	45 653,7	(1 434,9)	(1 045,8)	(2 480,7)	43 173,0
32. Contributions du personnel	322 199,3	(815,5)	321 383,8	(5 177,6)	2 076,1	(3 917,0)	318 282,3
33. Compte pour le développement	13 065,0	–	13 065,0	–	–	–	13 065,0
Total, prévisions de dépenses (montant brut)	**2 655 362,4**	**(5 785,2)**	**2 649 577,2**	**(69 563,8)**	**4 615,0**	**(70 734,0)**	**2 584 628,4**